

COMPOSITION DES JURYS
UFR DES SCIENCES DE SANTE
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université de Bourgogne

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L. 613-1 et L. 712-2 (5°) ;
Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques,
Vu l'arrêté du 18 avril 2017 accordant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance des diplômes nationaux,
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs de composantes,

ARRETE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, le jury de première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques est constitué comme suit :

Président : Madame Maeva WENDREMAIRE

Président suppléant : Monsieur Philippe FAGNONI

Membres :

1^{ère} session - Semestre 1

Mmes et MM. Christelle BASSET, Véronique BERARD, Mathieu BOULIN, Philippe DE LA GRANGE, Philippe FAGNONI, Mathieu GUERRIAUD, Jean-Marie HEYDEL, Anne-Claire OFFER, Marc SAUTOUR, Antonin SCHMITT, Nathalie SEGUY, Anne TESSIER, Maeva WENDREMAIRE.

1^{ère} session – Semestre 2

Mmes et MM. Mathilde BAS, Mathieu BOULIN, Florence BOUYER, Philippe DE LA GRANGE, Philippe FAGNONI, Philippe FAURE, Mathieu GUERRIAUD, Jean-Marie HEYDEL, Catherine LEJEUNE, Alexandre MELOUX, Anne-Claire OFFER, Antonin SCHMITT, Nathalie SEGUY, Maeva WENDREMAIRE.

2^{ème} session – Semestres 1 et 2

Mmes et MM. Mathilde BAS, Christelle BASSET, Véronique BERARD, Mathieu BOULIN, Florence BOUYER, Philippe DE LA GRANGE, Philippe FAGNONI, Philippe FAURE, Mathieu GUERRIAUD, Jean-Marie HEYDEL, Catherine LEJEUNE, Alexandre MELOUX, Anne-Claire OFFER, Marc SAUTOUR, Antonin SCHMITT, Nathalie SEGUY, Anne TESSIER, Maeva WENDREMAIRE.

Article 2 : Le Directeur de l'UFR des Sciences de Santé est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 18 Septembre 2024
Le Directeur de l'UFR des Sciences de Santé

Marc MAYNADIEU

